

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Lundi 9 décembre 2024
Salle de gymnastique de Veyras

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Stéphane Ganzer ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 141 personnes présentes à cette onzième assemblée primaire de la commune de Noble-Contrée.

Conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo), l'assemblée a comme sujets principaux l'approbation du budget 2025 et la présentation du plan financier 2025-2028.

Le Conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Veyras et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.noble-contree.ch et journal d'information « en commun ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière assemblée primaire, le fascicule du budget 2025 et du plan financier 2025-2028, le message relatif à la demande de crédit d'engagement pour l'aménagement d'un cabinet de médecins, le règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels ainsi que la présentation du projet d'extension STEP III.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo. Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin 2024

Le président mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 10 juin 2024, remis à l'entrée de la salle, comprend 7 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Il propose d'en retracer uniquement les points principaux, en rappelant que l'ordre du jour de l'assemblée primaire du 10 juin 2024 portait sur l'approbation des comptes 2023 ainsi que sur l'information liée aux crédits supplémentaires (investissements).

Selon les dispositions des articles 98 LCo et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire communal de sa bonne tenue.

3. Approbation du budget 2025

Conformément aux dispositions de l'art. 7 LCo, l'assemblée primaire doit se réunir pour adopter le budget.

Le président mentionne le fascicule du budget remis à l'assemblée et débute la présentation du budget 2025 en l'illustrant dans le détail par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières.

Le président remercie en préambule le personnel communal qui s'est investi dans l'élaboration de ce budget, et plus particulièrement le chef du Service financier Grégoire Jilg. Il poursuit par un aperçu des comptes de fonctionnement et des investissements, présente de manière détaillée les comptes de fonctionnement, charges et revenus. Il mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 2'143'000, qui connaît une baisse de près d'un million de francs par rapport au budget de l'année précédente. Qualifiant ce budget de prudent, il évoque ensuite les principales variations pour ce qui concerne les comptes de fonctionnement :

- Les charges subissent une hausse marquée dans les domaines de la scolarité obligatoire (CHF 500'000), la santé et le social (CHF 60'000) ainsi que la STEP (CHF 150'000). A contrario, il souligne la diminution d'environ CHF 100'000 des frais liés aux paroisses, suite à l'adaptation du mode de répartition des salaires au sein du secteur.
- Les revenus connaissent leur principale baisse au niveau de la péréquation financière intercommunale, avec l'extinction de l'aide transitoire pour la fusion de CHF 500'000. Elle pourrait être partiellement couverte par de nouvelles recettes de CHF 200'000 liées à l'instauration d'un impôt additionnel sur les mutations d'immeubles (règlement présenté point 6 pour approbation par l'assemblée).

Les divers projets d'investissements sont ensuite présentés à l'assemblée par les membres du Conseil communal, selon leur dicastère à charge.

Le président débute en présentant les investissements liés au dicastère « Administration générale et finances » pour un total de CHF 30'000, qui concerne d'une part les équipements informatiques et d'autre part les bâtiments administratifs. Il relate également le crédit

d'engagement de 6,5 millions de francs relatif au centre commercial Noble-Contrée, dont les travaux avancent bon train et l'inauguration est prévue en septembre 2025.

Le conseiller Jean-Claude Vocat poursuit en évoquant les dépenses budgétisées pour le dicastère « Sécurité, institutions et affaires juridiques ». Il souligne d'une part un montant de CHF 25'000 pour notre police et leur projet de mise en place de caméras de surveillance. D'autre part, il relève les CHF 59'600 portés au budget pour notre corps de sapeurs-pompiers, qui concernent l'acquisition d'un véhicule tonne-pompe ainsi qu'un système d'éclairage.

Le conseiller Grégoire Clavien mentionne ensuite les investissements du dicastère « Formation, culture et tourisme », pour un total de CHF 165'000. Ce montant concerne nos écoles (informatique, mobilier scolaire et frais d'étude en vue de la réfection du centre scolaire de Venthône) ainsi que notre structure d'accueil de l'enfance (mobilier et jeux pour nos crèches-UAPE, suite de l'étude pour le projet de nurserie).

La vice-présidente Gaëlle Oggier relate pour sa part les investissements liés au dicastère « Santé, social et loisirs ». Un montant de CHF 10'000 est inscrit au budget pour les places de jeux, précisant que celles des Hartes à Miège et d'Obabao à Venthône ont été remises à neuf. Un montant de CHF 22'700 est quant à lui inscrit pour les institutions handicapés/sociales.

Puis le conseiller Mathieu Caloz évoque les CHF 50'000 portés au budget d'investissements pour le dicastère « Constructions, territoire, agriculture et patrimoine », ce montant ayant trait à l'aménagement du territoire et la finalisation du PAZ/RCCZ.

Le conseiller Paul Berclaz donne connaissance des investissements conséquents prévus dans le dicastère « Travaux publics, eaux et infrastructures », dont le total dépasse 1,8 million de francs, pour assurer le maintien d'infrastructures communales de qualité. Les principales dépenses concernent l'approvisionnement en eau, dont le projet Raugea (réservoir et station d'ultrafiltration) situé sur le territoire de Crans-Montana et dont les travaux arriveront à leur terme en 2025. Il relève également la réfection à venir de la route cantonale de Montana (tronçon du plat de Veyras) et l'agrandissement du columbarium au cimetière de Miège.

Enfin, le conseiller Justin Métrailler souligne les projets d'investissements dans le dicastère « Environnement, énergie et mobilité », pour un total de CHF 90'000. Il mentionne la poursuite de la modernisation de l'éclairage public, de l'aménagement de nos déchetteries communales et de la mise en place des moloks à Miège. Il décrit également le projet de l'arrêt du funiculaire SMC de Venthône, concernant la construction d'un abri pour vélos et pour les voyageurs.

Le président récapitule ensuite le total des investissements de CHF 2'260'300 et termine en mentionnant notamment l'évolution des disponibilités ainsi que des emprunts hypothécaires. Le président ouvre ensuite la discussion sur le budget 2025.

M. Sylvain Künzi s'interroge au sujet des liquidités se montant à plus de 3,8 millions de francs, s'il s'agit de cash ou aussi de placements financiers. Le président confirme qu'il s'agit



principalement d'avoirs en comptes et que nos participations dans des sociétés régionales sont peu élevées.

La parole n'étant plus demandée et en vertu de l'art. 17b LCo, il demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation du budget 2025.

Le budget 2025 est alors accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée.

Le président remercie les citoyennes et citoyens pour cette approbation et la confiance témoignée.

4. Demande de crédit d'engagement pour l'aménagement d'un cabinet de médecins

Le président détaille le projet d'aménagement d'un cabinet médical dans les locaux communaux actuellement occupés par le magasin Volg à Veyras. Il évoque tout d'abord l'historique de ce projet, puis le contact établi en 2022 avec 3 jeunes médecins généralistes intéressés à s'intégrer sur notre territoire. Après leur avoir fait visiter plusieurs bâtiments dans nos 3 villages, les médecins ont plébiscité ces locaux compte tenu de leur centralité et leur accessibilité (de plain-pied et sur un seul étage). Il présente ensuite les plans du cabinet, soulignant que 5 salles de consultation y seront aménagées. Il mentionne que l'ouverture du cabinet de médecins est prévue début 2026 puis il passe la parole à la Dresse Marion Waeber.

Mme Waeber, actuellement cheffe de clinique à l'Hôpital du Valais, présente son propre parcours académique puis celui de ses 2 futurs collègues médecins, à savoir Mme Amalie Frandsen et M. Simon Andenmatten. Elle poursuit en détaillant les infrastructures, soulignant qu'en complément des salles de consultation le cabinet accueillera un laboratoire, une salle de radiographie et de traitement (perfusions, petite chirurgie, plâtre). Enfin, elle souligne l'objectif d'assurer un suivi de médecine générale prioritairement pour les habitants de notre commune et évoque le potentiel de croissance à 4 voire 5 médecins.

Le président ouvre ensuite la discussion en passant la parole à l'assemblée pour les questions liées à ce projet et la présente demande de crédit d'engagement.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'art. 17 LCo et des art. 81 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo), le président demande à l'assemblée de se prononcer par main levée et pose la question suivante : « Acceptez-vous la demande de crédit d'engagement d'un montant de 1 million de francs pour l'aménagement d'un cabinet de médecins ? ».

L'assemblée accepte alors à l'unanimité ladite demande de crédit d'engagement.

Le président remercie les citoyennes et citoyens pour cette acceptation et la confiance témoignée.



De plus, le président évoque l'intégration future d'un cabinet de physiothérapie dans le même bâtiment (local voisin occupé par Taillens ainsi qu'un appartement à l'étage). Les partenaires de ce projet sont les associées du cabinet des Vergers de Miège, qui prévoient de compléter leur offre également à Veyras.

5. Présentation du plan financier 2025-2028

Le président communique à l'assemblée que ce point de l'ordre du jour doit être présenté séparément de l'adoption du budget.

Il présente ensuite le plan financier 2025-2028 en détaillant les principaux investissements projetés au cours de cette période.

Le président ouvre ensuite la discussion sur ce plan financier.

La parole n'étant pas demandée, le président propose à l'assemblée de passer au point 6 de l'ordre du jour.

6. Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels

Le président introduit le sujet puis passe la parole au conseiller Mathieu Caloz pour présenter le règlement cité en titre qui est soumis pour approbation.

Il rappelle tout d'abord la baisse des revenus liés notamment à la péréquation financière intercommunale pour ce qui concerne le budget 2025 et la nécessité de veiller à l'équilibre de nos finances. Il souligne également que toutes les autres communes du district (à l'exception de celle d'Icogne) prélèvent d'ores et déjà un tel impôt additionnel sur les mutations d'immeubles.

Il expose ensuite que sont soumis à l'impôt (proportionnel) tous les actes et les écrits ayant pour effet de transférer juridiquement ou économiquement la propriété (vente, échange, donation, etc.).

Puis il présente le règlement en détaillant les 4 articles qui le composent. Il indique que les droits de mutations communaux s'élèveront à 50% de ceux encaissés par le canton (article 1), comme dans toutes les autres communes du district, que le prélèvement global s'effectuera par les services cantonaux (article 2) et enfin que l'entrée en vigueur dudit règlement est prévue le 1er janvier 2025 (dès son homologation par le Conseil d'Etat ; article 4).

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour les questions liées à ce règlement.



M. Michel Berclaz demande des précisions concernant le montant auquel cet impôt additionnel communal correspondrait. Le conseiller Mathieu Caloz indique que celui-ci est proportionnel à la valeur du bien concerné.

M. Pascal Chollet demande si le taux de 50% des droits de mutations cantonaux est identique aux autres communes. Le conseiller Mathieu Caloz confirme qu'il s'agit du taux maximal pouvant être prélevé et qu'il est en vigueur dans la majorité des communes valaisannes (pour le district : Sierre, Crans-Montana, etc.).

M. Chollet s'interroge également au sujet d'éventuelles exonérations, pour ce qui concerne entre autres les donations et les avances d'hoirie. Le conseiller Mathieu Caloz mentionne que l'assujettissement et les bases de calcul sont identiques pour les droits de mutations communaux et cantonaux, conformément à ladite loi cantonale (LDM). Il précise que les actes portant sur des transferts de propriété en ligne directe ou entre époux sont exemptés de l'impôt proportionnel. De plus, pour les donations et les avances d'hoirie, l'impôt est calculé sur la valeur cadastrale des immeubles (qui est bien inférieure à leur valeur vénale).

Mme Jacqueline Wyder Besson demande à quoi correspond un montant raisonnable de ces droits de mutations communaux. Le conseiller Mathieu Caloz rappelle que l'impôt est proportionnel à la valeur du transfert de propriété (prix de vente, valeur cadastrale, etc.).

Puis le président relève les deux baisses d'impôts consenties depuis la fusion de notre commune, par l'adaptation du taux d'indexation pour compenser les effets de l'inflation. Il souligne enfin que nos taxes sur les eaux (eau potable et eaux usées) sont actuellement trop basses et ne couvrent pas les charges de ces services. Les règlements y relatifs devront obligatoirement être harmonisés au cours des prochaines années afin de nous conformer au principe d'autofinancement.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal soumet à l'approbation le présent règlement.

L'assemblée approuve alors en bloc et à l'unanimité moins 6 oppositions le règlement communal sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels.

7. Projet d'extension STEP III – Demande de cautionnement de l'Association pour l'épuration des eaux usées de Sierre et environs

Le président évoque la demande citée en titre, soumise à l'assemblée primaire pour approbation. Puis il présente le projet d'extension STEP III en détails, pour ce qui a trait aux aspects technique et financier.

Il rappelle en introduction que la station d'épuration de Noës, inaugurée en 1976, traite les eaux des 5 communes composant l'association citée en titre. Cette STEP nécessite d'être rénovée pour s'aligner sur les nouvelles normes environnementales : réhabilitation des



BiopurC existants, traitement de biofiltration N et des micropolluants. L'objectif de ce projet d'extension consiste à garantir une capacité de traitement suffisante pour une durée d'exploitation de 30 ans.

Sur le plan financier, le président souligne que le devis global des travaux se monte à plus de 44 millions de francs et que les subventions (cantonale et fédérale) devraient avoisiner 20 millions de francs. Afin de garantir les emprunts bancaires à contracter pour financer ces travaux, l'Association pour l'épuration des eaux usées de Sierre et environs demande l'octroi d'un cautionnement simple aux communes partenaires, dont le montant s'élève à CHF 3'045'885.60 pour Noble-Contrée.

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour les questions liées à ce projet et la demande de cautionnement qui y est liée.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'art. 17 LCo, le président demande à l'assemblée de se prononcer par main levée et pose la question suivante : « Acceptez-vous la demande de cautionnement de l'Association pour l'épuration des eaux usées de Sierre et environs d'un montant de CHF 3'045'885.60, pour garantir le financement du projet d'extension de la STEP de Noës ? ».

L'assemblée accepte alors à l'unanimité ladite demande de cautionnement.

Le président remercie les citoyennes et citoyens pour cette approbation et la confiance témoignée.

8. Nomination de l'organe de contrôle

Selon les dispositions de l'article 83 al. 2 LCo, le président informe que les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire ou le conseil général pour 4 ans sur proposition du Conseil communal. Ils sont rééligibles.

Le président propose donc à l'assemblée de reconduire pour la période législative 2025-2028 la fiduciaire Fidag SA. Il peut assurer à l'assemblée de la qualité de leur travail effectué au cours de ces dernières années et du coût raisonnable de leurs prestations.

La parole n'étant pas demandée, le président propose à l'assemblée de se prononcer par main levée sur la nomination de l'organe de contrôle.

Ladite nomination est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

9. Divers

Le président introduit le dernier point à l'ordre du jour puis passe aux remerciements. Il rend tout d'abord un vibrant hommage à ses collègues du Conseil communal qui termineront leur mandat en fin de cette année, à savoir :



- Paul Berclaz, qui a débuté comme conseiller en 1997 à Venthône et dont les compétences techniques auront été très précieuses ;
- Grégoire Clavien, qui a préalablement occupé la fonction de conseiller puis de président à Venthône ;
- et Jean-Claude Vocat, qui a commencé au Conseil communal de Miège en 2009 avant d'y officier en qualité de président durant la précédente législature.

Il les remercie infiniment pour leur engagement, leur excellente collaboration et leur souhaite le meilleur pour la suite.

Puis il fait de même pour notre vice-juge Natacha Albrecht, absente à l'occasion de cette assemblée, et relève son implication sans faille pour notre commune.

Enfin, le président présente les 3 nouveaux membres du Conseil communal, qui prendront leurs fonctions en janvier 2025, à savoir Géraldine Pouget-Zufferey, Daria Torrent et Arnaud Solioz.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions. La parole n'étant pas demandée, il évoque sa candidature auprès de son parti pour l'élection au Conseil d'Etat.

Puis il remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation ainsi que les personnes ayant œuvré à la mise sur pied de cette assemblée. Il transmet également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel de l'administration et des commissions communales, ainsi qu'aux bénévoles actifs au sein des sociétés et associations villageoises. Enfin, il remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre municipalité de Noble-Contrée. Il assure de la disponibilité et de l'engagement du Conseil communal et il envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

L'assemblée se termine à 21h30 par le partage du verre de l'amitié et l'ouverture de la discussion hors protocole.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer

Président

Samuel Favre

Secrétaire communal